

Vacances Musicales Été 2010

BAUGE (Maine et Loire)



Arts en fête et en musique

7/14 ans

Musique et théâtre Réf : E 10 900 11

Musique et arts plastiques Réf : E 10 900 12

Musique et danse Réf : E 10 900 13

Cadre de vie : Au cœur de l'Anjou, à 2 heures de Paris, le centre musical est situé à la périphérie du bourg de Bauge, dans un espace composé de prairies, de bois et d'un petit étang.

Centre d'accueil confortable, aéré et lumineux. Chambres de 6 à 8 lits. Sanitaires complets à chaque étage. Nombreuses salles d'activités et de musique, studios de répétition. Restaurant panoramique. Matériel musical disponible : pianos, batterie, instrumentarium de percussions.

Situation géographique : Carte Michelin n° 64 - A 18 km au sud de La Flèche et 33 km au nord de Saumur, par la D.938, au carrefour avec la D766 (axe Tours-Angers).

Voyage Départ/Retour : si vous avez choisi un départ collectif, vous recevrez une semaine avant le départ une convocation vous indiquant l'ensemble des éléments liés au transport.

Si vous avez choisi d'accompagner votre enfant au centre vous serez attendus :

Le premier jour :

entre 14 h 30 et 15 h 30 (1er repas fourni : dîner)

Le dernier jour :

entre 14 h 00 et 15 h 00 (dernier repas fourni : déjeuner)

.....
Nos réalisations proposent aux enfants et jeunes des vacances de qualité dans un climat de sécurité physique et affective.

Elles leur permettent de découvrir des activités culturelles et de partager leur passion de la musique dans un contexte de vie collective qui respecte l'intimité et favorise l'autonomie de chacun. Elles sont placées sous la double responsabilité d'une direction générale et d'une direction artistique. Tous nos séjours sont mixtes, et encadrés par des animateurs musiciens.

Organisation du séjour : Chaque enfant participera aux activités spécifiques du séjour choisi, à raison d'au moins 1 h par jour. Certaines activités (notamment musicales) seront communes à l'ensemble des séjours. un spectacle ou des animations, mettant en valeur la complémentarité des différents modes d'expression artistique, seront réalisés par tous les enfants, en fin de séjour.

Ces séjours s'adressent à tous, instrumentistes de tous niveaux ou enfants désirant découvrir la musique.

Effectif : 40 participants de 7 à 14 ans, répartis en groupes d'âge.

Programme musical commun à tous les séjours : 2 à 3 heures par jour. Ce programme musical n'est pas optionnel. Il est proposé tous les jours et constitue l'activité principale commune à tous. Les enfants qui ne jouent pas encore d'un instrument bénéficieront d'une activité d'éveil et de découverte musicale spécifique.

- **Atelier initiation** (pour les enfants non instrumentistes), à partir de percussions mélodiques et rythmiques : découverte du monde sonore, jeux d'écoute, découverte des instruments...
- **Atelier vocal** pour tous : technique vocale, chansons, canons, chant choral (tous répertoires).
- **Ateliers instrumentaux** : par familles d'instruments et en petits ensembles instrumentaux (tous répertoires, tous niveaux) : approche de la musique d'ensemble, déchiffrage, justesse, rythme, musicalité...
- **Orchestre**, en fonction des niveaux et de la répartition instrumentale : déchiffrage collectif, approfondissement par pupitres, mise en commun (travail collectif de mise en place et interprétation).

Loisirs communs à tous les séjours : Piscine et tennis municipaux 600 m à pied). Jeux d'extérieur, promenades, pique-niques. Découverte de l'environnement : musée, lieux historiques, forêt...

Danse (1 h 30 par jour)

Etre bien dans son corps, avoir la musique dans la peau et trouver sa voix, ce séjour s'adresse à tous les enfants souhaitant s'initier ou se perfectionner à la musique et à la danse.

En complément des activités musicales et de loisirs communes, **atelier danse** (encadré par un animateur spécialisé) : danses rythmique, moderne et traditionnelle ; échauffement, assouplissement, respiration.

Arts plastiques (1 h 30 par jour)

Un séjour haut en couleurs, pour mettre la main à la pâte, et faire vibrer la matière.

En complément des activités musicales et de loisirs communes, **atelier arts plastiques** (encadré par un animateur spécialisé) : initiation, découverte ou approfondissement des techniques de dessin (feutre, fusain), peinture (gouache, acrylique), modelage, pastel ; atelier marionnettes...

Théâtre (1 h 30 par jour)

Un séjour pour s'initier ou se perfectionner à la musique et au théâtre et découvrir la complémentarité de ces modes d'expression à travers la mise en scène et la réalisation d'un spectacle.

En complément des activités musicales et de loisirs communes, **atelier théâtre** (encadré par un animateur spécialisé) : échauffement, exercices vocaux, respiration ; lecture de textes, mise en espace ; jeu de l'acteur, étude de personnages, improvisation, apprentissage de textes (répertoire varié).

Renseignements pratiques

1. Vie collective

La colonie de vacances reste pour nous une expérience privilégiée de vie collective permettant l'apprentissage du respect des autres et de leur différence.

Les enfants s'engagent à participer aux activités proposées et à respecter les consignes formulées par l'équipe d'animation.

Nos équipes pédagogiques (directeur, adjoint musical, animateurs) sont recrutées soigneusement et font l'objet d'une évaluation constante. Nos animateurs, qui répondent aux exigences des normes d'encadrement exigées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (soit au minimum 1 animateur pour 12 participants, dont 80 % diplômés BAFA ou en cours de formation), sont par ailleurs des jeunes musiciens et artistes amateurs (pour la plupart de niveau fin d'étude de conservatoire) ou en cours de professionnalisation.

L'équipe a pour mission d'assurer la sécurité de tous, un bon équilibre et une bonne hygiène de vie, le respect des rythmes de vie de chacun (lever et coucher échelonnés notamment) en ménageant des temps de liberté.

2. Courrier

Nous veillerons à ce que vos enfants vous écrivent au moins une fois par semaine.

En retour, ils espèrent recevoir autant de nouvelles. Pensez à leur fournir des enveloppes timbrées qui faciliteront la correspondance.

3. Téléphone

Il est possible d'appeler son enfant sur place (ou d'être appelé par lui ; auquel cas à ses frais et seulement depuis une cabine ou un point phone ; peu de centres en sont équipés).

Nous vous demandons cependant de limiter vos appels au strict nécessaire. En effet, les directeurs de centres de vacances assurent eux-mêmes leur secrétariat, mais doivent en priorité consacrer leur temps à l'organisation et au contrôle des activités et de la vie quotidienne. Ils ne peuvent donc tenir "un standard téléphonique". De plus, en raison des activités et de l'étendue du centre, nous ne pourrions pas systématiquement mettre les parents en communication avec leur enfant.

Messagerie vocale : pour avoir des nouvelles du séjour de votre enfant, veuillez composer le 08 92 16 04 18 puis le code 90 81.

4. Argent de poche

Il est de tradition de donner de l'argent de poche aux enfants : cela leur permet d'apprendre à gérer pour les plus jeunes, de préserver une indispensable autonomie pour les plus grands.

Nous insistons pour que la somme remise reste modique : un montant de 5 à 10 € par semaine (suivant l'âge de votre enfant) nous paraît largement suffisant.

Vous placerez cet argent dans une enveloppe fermée portant le nom de l'enfant et l'indication de la somme remise ; vous remettrez cette enveloppe avec la fiche sanitaire au directeur du centre ou à l'animateur responsable au moment du départ en gare.

L'argent de poche sera centralisé au bureau dès l'arrivée. Une organisation sous forme de banque permettra aux enfants d'avoir accès à leur argent quand ils le désirent.

En règle générale, un état des dépenses effectuées par votre enfant vous est fourni en fin de séjour.

5. Soins médicaux

Vous recevrez une fiche sanitaire de liaison que vous devrez remplir avec soin et remettre au directeur du séjour ou au responsable du convoi au départ.

Cette fiche sanitaire sera remise au directeur du centre puis confiée à l'assistant sanitaire chargé du suivi de l'état de santé de votre enfant.

Dans l'intérêt de votre enfant, veuillez noter les dates de vaccinations obligatoires et leurs rappels, la mention des antécédents pathologiques ainsi que les traitements éventuels en cours (merci de nous fournir en ce cas une prescription médicale et les médicaments en nombre suffisant pour la durée du séjour).

A noter : En cas de besoin, le responsable du groupe se chargera de régler le montant des frais médicaux sur place. Une facture vous sera envoyée à l'issue du séjour. Les justificatifs de dépenses vous seront envoyés dès réception de votre règlement afin que vous puissiez vous faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale.

6. Assurance

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. **En conséquence, vacances musicales fnacem décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.**

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

7. Objets de valeur

Nous déconseillons la présence de tout objet de valeur (baladeur, bijoux, téléphone mobile, etc). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

8. Informations complémentaires

Un guide pratique vous sera remis dans le carnet de voyage. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.

8. Fiche d'appréciation

Dans un souci de l'amélioration constante de nos réalisations, les appréciations de nos participants nous sont précieuses. C'est pourquoi nous vous remercions par avance de bien vouloir retourner la fiche d'appréciation, fournie dans le carnet de voyage, au bureau qualité dès la fin du séjour de votre enfant.

9. Instruments de musique

Nous vous rappelons que les instruments ne sont pas fournis hormis le matériel instrumental pour l'initiation musicale et les pianos.

Les instrumentistes se muniront donc de leur instrument et de leur pupitre (marqué à leur nom).

Pour les cordes, n'oubliez pas un jeu de cordes de rechange et de la colophane, pour les instruments à anches, quelques anches de rechange et pour les cuivres, une burette d'huile. Nous apporterons le plus grand soin aux instruments (pièce adaptée pour leur rangement).

Nous souhaitons à vos enfants un excellent séjour.